RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRF

Département du Calvados

15/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de M. Hubert COURSEAUX.

Étaient présents: Membres titulaires: Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, M. LAVIEC Benoît, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. BELLAMY Marc, M. MARIN Jean-François, M. LEGOUT Ludovic, M. MAYEUX Laurent, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. BOUBARNE Pierre, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard.; Membres suppléants: Mme BLIN Françoise, M. LECONTE Marc, M. OLLIVIER Pierre, M. AUBER Jacques, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LANGIN Alain, M. CORDIER Benoît.,

<u>Étaient absents excusés</u>: M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. LEGOUIX Benoit, M. MARIE Sylvain, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, M. AVOYNE Pierre, M. BARDEAU Emmanuel, Mme GAUTIER Béatrice, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEBRUN Joël.

<u>Étaient absents non excusés :</u> M. SAINTVILLE Olivier, M. LETHUILLIER Bruno, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry.

<u>Procurations</u>: M. VALLEE Jacques en faveur de Mme LENEVEU Chantal, M. AVOYNE Pierre en faveur de M. LEGOUT Ludovic, M. BARDEAU Emmanuel en faveur de M. ASSE Christian, Mme GAUTIER Béatrice en faveur de M. ROSEAU Jérémy, M. LEGOUX Eric en faveur de Mme KNOLL Murielle, M. LEBRUN Joël en faveur de M. DESHAYES Yves.

Secrétaire : M. Dorian COGE.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-011 : Validation du procès-verbal du 18 février 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020,

Considérant le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 18 février 2021 transmis aux membres

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le procès-verbal du 18 février 2021

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-012 : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : autoriser le Président à signer</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 :

Vu la circulaire n°6231/SG du 1^{er} ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Considérant le plan « France Relance » porté par le 1^{er} ministre ayant pour objectif la refondation économique, sociale et écologique du pays ;

Considérant que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique s'articule autour de trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion ;

Considérant les projets d'investissement de Terre d'Auge inscrits au BP 2021 ;

Considérant les projets d'investissement communaux ;

Considérant le financement de ces projets et la nécessité de signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AUTORISER le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique ainsi que tous documents y afférents et à y apporter des éventuelles modifications suite aux observations de la Préfecture et/ou du Conseil Départemental

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-013</u>: Signature de la Convention d'adhésion petites villes de demain de Pont l'Evêque

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Considérant le programme petites villes de demain mis en place par l'Etat et qui vise à favoriser des projets de communes dites « dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement » ;

Considérant la candidature de la commune de Pont l'Evêque en date du 20 novembre 2020 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt;

Considérant que la candidature de la commune de Pont l'Evêque a été retenue au programme petites villes de demain ;

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre la commune de Pont l'Evêque, la Communauté de communes Terre d'Auge et l'Etat ;

Considérant les projets de la commune de Pont l'Evêque ;

Considérant le financement de ces projets et la nécessité de signer la convention d'adhésion petites villes de demain de Pont l'Evêque ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AUTORISER le Président à signer la convention d'adhésion petites villes de demain de Pont l'Evêque ainsi que tous documents y afférents

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-014 : Budget général : approbation du compte de gestion 2020</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant l'exposé du compte de gestion 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bertrand GONY, conseiller aux décideurs locaux, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame le receveur intercommunal selon le résultat d'exécution du budget général suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

| do i chercice | | |
|----------------|---|---|
| Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
| | | |
| 5 093 807,00 | 10 063 436,24 | 15 157 243,24 |
| | , | , |
| 635 562,62 | 8 631 662,73 | 9 267 225,35 |
| 0,00 | 130 111,86 | 130 111,86 |
| 635 562,62 | 8 501 550,87 | 9 137 113,49 |
| | | |
| 4 793 807,00 | 9 296 406,00 | 14 090 213,00 |
| | | |
| 2 410 954,30 | 7 905 465,32 | 10 316 419,62 |
| 66 043,13 | 197 004,83 | 263 047,96 |
| | | , |
| 2 344 911,17 | 7 708 460,49 | 10 053 371,66 |
| -1 709 348,55 | 793 090,38 | -916 258,17 |
| | 100 Investissement 5 093 807,00 635 562,62 0,00 635 562,62 4 793 807,00 2 410 954,30 66 043,13 2 344 911,17 | Investissement Fonctionnement 5 093 807,00 10 063 436,24 635 562,62 8 631 662,73 0,00 130 111,86 635 562,62 8 501 550,87 4 793 807,00 9 296 406,00 2 410 954,30 7 905 465,32 66 043,13 197 004,83 2 344 911,17 7 708 460,49 |

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture 2019 | Part affectée à l'investissement | Résultat d'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|----------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Investissement | 521 201,99 | | -1 709 348,55 | -1 188 146,56 |
| Fonctionnement | 1 585 939,77 | 139 282,01 | 793 090,38 | 2 239 748,14 |
| TOTAL | 2 107 141,76 | 139 282,01 | -916 258,17 | 1 051 601,58 |

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-015 : Budget annexe déchets : approbation du compte de gestion 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant l'exposé du compte de gestion 2020 du budget annexe déchets,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bertrand GONY, conseiller aux décideurs locaux, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame le receveur intercommunal selon le résultat d'exécution du budget annexe déchets suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

| Resultats budgetaires | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
|-----------------------|----------------|----------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions | 45 032,00 | 3 654 185,99 | 3 699 217,99 |
| budgétaires | | | |
| Titres de recettes | 31 836,75 | 2 658 661,13 | 2 690 497,88 |
| émis | | | 05.545.40 |
| Réductions de titres | 0,00 | 35 515,12 | 35 515,12 |
| Recettes nettes | 31 836,75 | 2 623 146,01 | 2 654 982,76 |
| DEPENSES | | | |
| Prévisions | 40 226,00 | 3 087 610,00 | 3 127 836,00 |
| budgétaires | | | |
| Mandats émis | 35 413,00 | 2 824 249,01 | 2 859 662,01 |
| Annulations de | 0,00 | 110 736,37 | 110 736,37 |
| mandats | | | |
| Dépenses nettes | 35 413,00 | 2 713 512,64 | 2 748 925,64 |
| RESULTAT | -3 576,25 | -90 366,63 | -93 942,88 |
| D'EXERCICE | | | |

Résultats d'exécution

| Resultats d'execution | | | | | | |
|-----------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|--|
| | Résultat de clôture 2019 | Part affectée à l'investissement | Résultat d'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 | | |
| Investissement | 2 276,65 | | -3 576,25 | -1 299,60 | | |
| Fonctionnement | 949 700,34 | 2 529,35 | -90 366,63 | 856 804,36 | | |
| TOTAL | 951 976,99 | 2 529,35 | -93 942,88 | 855 504,76 | | |
| IOIAL | 301070,00 | | | | | |

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-016 : Budget annexe SPANC : approbation du compte de gestion 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant l'exposé du compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bertrand GONY, conseiller aux décideurs locaux, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame le receveur intercommunal selon le résultat d'exécution du budget annexe SPANC suivant:

Résultats budgétaires de l'exercice

| Résultats budgétaires de l'exercice | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------------|--|--|--|
| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections | | | |
| RECETTES | | | | | | |
| Prévisions budgétaires | 199 304,66 | 134 893,24 | 334 197,90 | | | |
| Titres de recettes émis | 77 651,68 | 90 700,00 | 168 351,68 | | | |
| Réductions de titres | 0,00 | 1 100,00 | 1 100,00 | | | |
| Recettes nettes | 77 651,68 | 89 600,00 | 167 251,68 | | | |
| DEPENSES | | | | | | |
| Prévisions budgétaires | 175 150,00 | 120 000,00 | 295 150,00 | | | |
| Mandats émis | 32 075,50 | 102 425,96 | 134 501,46 | | | |
| Annulations de mandats | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| Dépenses nettes | 32 075,50 | 102 425,96 | 134 501,46 | | | |

| RESULTAT | 45 576,18 | -12 825,96 | 32 750,22 |
|------------|-----------|------------|-----------|
| D'EXERCICE | , | , | |

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture 2019 | Part affectée à l'investissement | Résultat d'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|----------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Investissement | 24 154,66 | | 45 576,18 | 69 730,84 |
| Fonctionnement | 42 923,24 | 0,00 | -12 825,96 | 30 097,28 |
| TOTAL | 67 077,90 | 0,00 | 32 750,22 | 99 828,12 |

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-017</u>: Budget annexe Parc du Gosset : approbation du compte de gestion 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant l'exposé du compte de gestion 2020 du budget annexe Parc du Gosset,

Madame Précilla CARRE entre dans la salle, ce qui porte à 49 le nombre de membres présents et à 55 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bertrand GONY, conseiller aux décideurs locaux, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame le receveur intercommunal selon le résultat d'exécution du budget annexe Parc du Gosset suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

| Trocurate baagetanes | | Fonctionnement | |
|----------------------------|------------|---|--------------------|
| - | | | Total des sections |
| RECETTES | | | |
| Prévisions | 560 023,71 | 940 000,00 | 1 500 023,71 |
| budgétaires | · | , | |
| Titres de recettes émis | 0,00 | 21 248,44 | 21 248,44 |
| Réductions de titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes nettes | 0,00 | 21 248,44 | 21 248,44 |
| DEPENSES | | | |
| Prévisions | 560 000,00 | 560 000,00 | 1 120 000,00 |
| budgétaires | | , | |
| Mandats émis | 21 248,44 | 21 248,44 | 42 496,88 |
| Annulations de | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| mandats | ~ | | 7.7. |
| Dépenses nettes | 21 248,44 | 21 248,44 | 42 496,88 |
| RESULTAT | -21 248,44 | 0,00 | -21 248,44 |
| D'EXERCICE | | -, | |

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture 2019 | Part affectée à l'investissement | Résultat d'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|----------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Investissement | 23,71 | | -21 248,44 | -21 224,73 |
| Fonctionnement | 0,00 | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 23,71 | | -21 248,44 | -21 224,73 |

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-018 : Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : approbation du compte de gestion 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant l'exposé du compte de gestion 2020 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bertrand GONY, conseiller aux décideurs locaux, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame le receveur intercommunal selon le résultat d'exécution du budget annexe Parc d'activités de Bonneville suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

| Résultats budgétaires de l'exercice | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------------|--|--|--|
| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections | | | |
| RECETTES | | | | | | |
| Prévisions | 265 077,12 | 420 075,03 | 685 152,15 | | | |
| budgétaires | | | | | | |
| Titres de recettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| émis | | | | | | |
| Réductions de titres | | | | | | |
| Recettes nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| DEPENSES | | | | | | |
| Prévisions | 265 000,00 | 265 000,00 | 530 000,00 | | | |
| budgétaires | | | | | | |
| Mandats émis | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| Annulations de | | | | | | |
| mandats | | | | | | |
| Dépenses nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| RESULTAT | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| D'EXERCICE | | | | | | |

Récultate d'exécution

| Résultats d'execution | | | | | |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| | Résultat de clôture 2019 | Part affectée à l'investissement | Résultat d'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 | |
| Investissement | 77,12 | | 0,00 | 77,12 | |
| Fonctionnement | 75,03 | | 0,00 | 75,03 | |
| TOTAL | 152,15 | | 0,00 | 152,15 | |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-019 : Budget annexe Lac Terre d'Auge : approbation du compte de gestion 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant l'exposé du compte de gestion 2020 du budget annexe Lac Terre d'Auge,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bertrand GONY, conseiller aux décideurs locaux, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame le receveur intercommunal selon le résultat d'exécution du budget annexe Lac Terre d'Auge suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
|----------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires | 479 433,00 | 274 000,00 | 753 433,00 |
| Titres de recettes émis | 22 586,43 | 60 645,73 | 83 232,16 |
| Réductions de titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes nettes | 22 586,43 | 60 645,73 | 83 232,16 |
| DEPENSES | | | <u> </u> |
| Prévisions budgétaires | 479 433,00 | 274 000,00 | 753 433,00 |
| Mandats émis | 125 536,82 | 640,01 | 126 176,83 |
| Annulations de mandats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses nettes | 125 536,82 | 640,01 | 126 176,83 |
| RESULTAT D'EXERCICE | -102 950,39 | 60 005,72 | -42 944,67 |

Résultats d'exécution

| Trocurrento a oxood | receitate a exception | | | | |
|---------------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| | Résultat de clôture 2019 | Part affectée à l'investissement | Résultat d'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 | |
| Investissement | | | -102 950,39 | -102 950,39 | |
| Fonctionnement | production of the same | T SEE MANY N. B. Y. | 60 005,72 | 60 005,72 | |
| TOTAL | | | -42 944,67 | -42 944,67 | |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-020</u>: Budget annexe transport scolaire : approbation du compte de gestion 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant l'exposé du compte de gestion 2020 du budget annexe transport scolaire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bertrand GONY, conseiller aux décideurs locaux, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame le receveur intercommunal selon le résultat d'exécution du budget annexe transport scolaire suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

| Trosultats budgetailes | | | |
|------------------------|----------------|----------------|---|
| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
| RECETTES | | | |
| Prévisions | | 198 850,00 | 198 850,00 |
| budgétaires | | | , |
| Titres de recettes | | 369 626,83 | 369 626,83 |
| émis | | , | |
| Réductions de titres | | 183 880,98 | 183 880,98 |
| Recettes nettes | | 185 745,85 | 185 745,85 |
| DEPENSES | | | |
| Prévisions | | 198 850.00 | 198 850,00 |
| budgétaires | | | , |
| Mandats émis | | 17 981,46 | 17 981,46 |
| Annulations de | | 0,00 | 0,00 |
| mandats | | | 3,00 |
| Dépenses nettes | | 17 981,46 | 17 981,46 |

| RESULTAT | 167 764,39 | 167 764,39 |
|------------|------------|------------|
| D'EXERCICE | | |

Résultats d'exécution

| Resultats u execut | Résultat de clôture 2019 | l . | affectée stissement | à | Résultat d'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|--------------------|--------------------------|-----|------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Investissement | | | | | | |
| Fonctionnement | -167 764,39 | | | | 167 764,39 | 0,00 |
| TOTAL | -167 764,39 | | | | 167 764,39 | 0,00 |

| 55 VOTANTS |
|--------------|
| 55 POUR |
| 0 CONTRE |
| 0 ABSTENTION |

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-021 : Election du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2020</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus précisément son article L.5211-1,

Vu l'article L2121-14 du CGCT précisant que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Vu l'article L2121-21 du CGCT précisant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Considérant que les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes sont soumis à l'approbation du conseil communautaire au cours de la présente séance et que Monsieur le Président est tenu de se retirer au moment de leur vote,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'élire Monsieur Yves DESHAYES Président de séance pour le vote des délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2020 des budgets suivants :

- Vote du compte administratif du budget général
- Vote du compte administratif du budget annexe déchets
- Vote du compte administratif du budget annexe SPANC
- Vote du compte administratif du budget annexe Parc du Gosset
- Vote du compte administratif du budget annexe Parc d'activités de Bonneville
- Vote du compte administratif du budget annexe Lac Terre d'Auge
- Vote du compte administratif du budget annexe transport scolaire

| 55 VOTANTS |
|--------------|
| 55 POUR |
| 0 CONTRE |
| 0 ABSTENTION |

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-022 : Budget général : approbation du compte administratif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2020,

Considérant le compte administratif 2020 présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président

Monsieur Hubert COURSEAUX quitte la salle ce qui porte à 48 le nombre de membres présents et à 54 le nombre de votants

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget général et de :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | | 1 446 658,24 |
| Opérations de l'exercice | 7 708 460,49 | 8 501 550,87 |
| TOTAUX | 7 708 460,49 | 9 948 209,11 |
| Résultat de clôture | | 2 239 748,62 |
| Résultat définitif | | 2 239 748,62 |

Section d'investissement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | | 521 201,99 |
| Opérations de l'exercice | 2 344 911,17 | 635 562,62 |
| TOTAUX | 2 344 911,17 | 1 156 764,61 |
| Résultat de clôture | 1 188 146,56 | , |
| Restes à réaliser | 755 304,50 | 2 566 252,00 |
| Résultat définitif | | 622 800,94 |

- 2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrêter les résultats définitifs.

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-023</u>: Budget annexe déchets : approbation du compte administratif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2020,

Considérant le compte administratif 2020 du budget annexe déchets présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe déchets et de :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | | 947 170.99 |
| Opérations de l'exercice | 2 713 512,64 | 2 623 146,01 |
| TOTAUX | 2 713 512,64 | 3 570 317,00 |
| Résultat de clôture | | 856 804,36 |
| Résultat définitif | | 856 804,36 |

Section d'investissement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | • | 2 276,65 |
| Opérations de l'exercice | 35 413,00 | 31 836,75 |
| TOTAUX | 35 413,00 | 34 113,40 |
| Résultat de clôture | -1 299,60 | |
| Restes à réaliser | 4 806,00 | |
| Résultat définitif | -6 105,60 | |

- 2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes:
- 3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrêter les résultats définitifs.

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

| DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-024 | : Budget annexe SPANC : approbation du compte administratif 2020 |
|--------------------------------|--|

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2020,

Considérant le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC et de :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

Section d'exploitation

| Oction a oxpremanen | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | | 42 923,24 |
| Opérations de l'exercice | 102 425,96 | 86 770,00 |
| TOTAUX | 102 425,96 | 129 693,24 |
| Résultat de clôture | | 27 267,28 |
| Résultat définitif | | 27 267,28 |
| 1100011010 | | |

Section d'investissement

| Section a macanascinem | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté | • | 24 154,66 |
| Opérations de l'exercice | 32 075,50 | 77 651,68 |
| TOTAUX | 32 075,50 | 101 806,34 |
| Résultat de clôture | | 69 730,84 |
| Restes à réaliser | 43 288,00 | 0,00 |
| Résultat définitif | | 26 442,84 |
| | | |

- 2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrêter les résultats définitifs.

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-025</u>: Budget annexe Parc du Gosset : approbation du compte administratif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2020,

Considérant le compte administratif 2020 du budget annexe Parc du Gosset présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe Parc du Gosset et de :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | | |
| Opérations de l'exercice | 21 248,44 | 21 248,44 |
| TOTAUX | 21 248,44 | |
| Résultat de clôture | | 0,00 |
| Résultat définitif | | 0,00 |

Section d'investissement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | | 23,71 |
| Opérations de l'exercice | 21 248,44 | 0.00 |
| TOTAUX | 21 248,44 | 23,71 |
| Résultat de clôture | -21 224,73 | |
| Restes à réaliser | , | |
| Résultat définitif | -21 224,73 | |

- 2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Arrêter les résultats définitifs.

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-026 : Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : approbation du compte administratif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2020,

Considérant le compte administratif 2020 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide,

à l'unanimité des membres présents et représentés, de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville et de :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement

| Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|---------------------|----------------------|
| • | 75,03 |
| 0,00 | 0,00 |
| 0,00 | 75,03 |
| | 75,03 |
| 0,00 | 75,03 |
| | 0,00 0,00 |

Section d'investissement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | • | 77,12 |
| Opérations de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | 0,00 | 77,12 |
| Résultat de clôture | | 77,12 |
| Restes à réaliser | | |
| Résultat définitif | 0,00 | 77,12 |

- 2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Arrêter les résultats définitifs.

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-027 : Budget annexe Lac Terre d'Auge : approbation du compte administratif</u> 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2020,

Considérant le compte administratif 2020 du budget annexe Lac Terre d'Auge présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe Lac Terre d'Auge et de :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

Section d'exploitation

| Section a exploitation | | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|--|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | |
| Résultat reporté | | | |
| Opérations de l'exercice | 640,01 | 60 645,73 | |
| TOTAUX | 640,01 | 60 645,73 | |
| Résultat de clôture | | 60 005,72 | |
| Résultat définitif | | 60 005,72 | |

Section d'investissement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | | |
| Opérations de l'exercice | 125 536,82 | 22 586,43 |
| TOTAUX | 125 536,82 | 22 586,43 |
| Résultat de clôture | -102 950,39 | , |
| Restes à réaliser | 287 935,00 | 254 433,00 |
| Résultat définitif | -136 452,39 | |

- 2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrêter les résultats définitifs.

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

| DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-028 : Budget annexe transport scolaire : approbation du compte administra | tif |
|--|-----|
| 2020 | - |

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2020,

Considérant le compte administratif 2020 du budget annexe transport scolaire présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe transport scolaire et de :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Résultat reporté | 167 764,39 | |
| Opérations de l'exercice | 17 981,46 | 185 745,85 |
| TOTAUX | 185 745,85 | 185 745,85 |
| Résultat de clôture | | 0,00 |
| Résultat définitif | | 0,00 |

- 2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Arrêter les résultats définitifs.

54 VOTANTS 54 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-029 : Budget annexe transport scolaire : Clôture du budget annexe

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018.

Considérant que depuis le 1^{er} septembre 2019 la Région Normandie a pris la gestion directe du transport scolaire et notamment le règlement des prestataires et l'encaissement des redevances des familles, Considérant que le budget annexe transport scolaire ne décrit plus que quelques mouvements financiers liés à la gestion du bus en régie et au remboursement des frais de personnel au budget général Considérant que ce service pourra être décrit dans le budget général de la Communauté de communes,

Monsieur Hubert COURSEAUX entre dans la salle ce qui porte à 49 le nombre de membres présents et à 55 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

- Clôturer le budget annexe transport scolaire
- Procéder à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif dans le budget principal de la communauté de communes

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-030 : Budget général : affectation du résultat 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le compte de gestion 2020 du budget général,

Vu le compte administratif 2020 du budget général,

Considérant l'affectation du résultat 2020 proposée par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

| Résultat de fonctionnement à affecter | 2 239 748,62 |
|--|---------------|
| Résultat de l'exercice | 793 090,38 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 1 446 658,24 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | -1 188 146,56 |
| Solde d'exécution de l'exercice | -1 709 348,55 |
| Résultat antérieur reporté | 521 201,99 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice | 1 810 947,50 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0,00 |
| Couverture du besoin de financement (1068) | 0,00 |
| Report excédentaire en fonctionnement (002) | 2 239 748,62 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-031 : Budget annexe déchets : affectation du résultat 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe déchets,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe déchets,

Considérant l'affectation du résultat 2020 du budget annexe déchets proposée par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe déchets comme suit :

| Résultat de fonctionnement à affecter | 856 804,36 |
|--|------------|
| Résultat de l'exercice | -90 366,63 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 947 170,99 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | -1 299,60 |
| Solde d'exécution de l'exercice | -3 576,25 |
| Résultat antérieur reporté | 2 276,65 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice | -4 806,00 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 6 105,60 |
| Couverture du besoin de financement (1068) | 6 105,60 |
| Report excédentaire en fonctionnement (002) | 850 698,76 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-032 : Budget annexe SPANC : affectation du résultat 2020</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC,

Considérant l'affectation du résultat 2020 du budget annexe SPANC proposée par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC comme suit :

| Résultat d'exploitation à affecter | 30 097,28 |
|--|------------|
| Résultat de l'exercice | -12 825,96 |
| Excédent d'exploitation reporté | 42 923,24 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 69 730,84 |
| Solde d'exécution de l'exercice | 45 576,18 |
| Résultat antérieur reporté | 24 154,66 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice | -43 288,00 |
| Excédent de financement de la section d'investissement | 26 442,84 |
| Couverture du besoin de financement (1068) | 0,00 |
| Report excédentaire en exploitation (002) | 30 097,28 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-033 : Budget annexe Parc du Gosset : affectation du résultat 2020</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26

décembre 2018

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe Parc du Gosset,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe Parc du Gosset,

Considérant l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Parc du Gosset proposée par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Parc du Gosset comme suit :

| Résultat de fonctionnement à affecter | 0,00 |
|--|------------|
| Résultat de l'exercice | 0,00 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 0,00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | -21 224,73 |
| Solde d'exécution de l'exercice | -21 248,44 |
| Résultat antérieur reporté | 23,71 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice | 0,00 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | -21 224,73 |
| Couverture du besoin de financement (1068) | 0,00 |
| Report excédentaire en fonctionnement (002) | 0,00 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-034 : Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : affectation du résultat 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville,

Considérant l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville proposée par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Parc d'activités de Bonneville comme suit :

| Résultat de fonctionnement à affecter | 75,03 |
|--|-------|
| Résultat de l'exercice | 0,00 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 75,03 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 77,12 |
| Solde d'exécution de l'exercice | 0,00 |
| Résultat antérieur reporté | 77,12 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice | 0,00 |
| Excédent de financement de la section d'investissement | 77,12 |
| Couverture du besoin de financement (1068) | 0,00 |
| Report excédentaire en fonctionnement (002) | 75,03 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-035 : Budget annexe Lac Terre d'Auge : affectation du résultat 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe Lac Terre d'Auge,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe Lac Terre d'Auge,

Considérant l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Lac Terre d'Auge proposée par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Lac Terre d'Auge comme suit :

| Résultat de fonctionnement à affecter | 60 005,72 |
|--|-------------|
| Résultat de l'exercice | 60 005,72 |
| Excédent d'exploitation reporté | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | -102 950,39 |
| Solde d'exécution de l'exercice | -102 950,39 |
| Résultat antérieur reporté | |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice | -33 502,00 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 136 452,39 |
| Couverture du besoin de financement (1068) | 60 005,72 |
| Report déficitaire en fonctionnement (002) | 0,00 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-036 : Budget général : vote du budget primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 18 février 2021 Vu l'avis favorable émis par les commissions intercommunales,

Considérant le projet de budget primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le budget primitif 2021 du budget général annexé à la présente délibération et équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

| Section de renetionnement | |
|---|------------|
| DEPENSES | BP 2021 |
| Chapitre 011 : charges à caractère général | 1 719 826 |
| Chapitre 012 : charges de personnel | 3 517 400 |
| Chapitre 014 : atténuation de produits | 1 910 128 |
| Chapitre 65 : autres charges de gestion courante | 1 317 000 |
| Chapitre 66 : charges financières | 65 806 |
| Chapitre 67 : charges exceptionnelles | 1 000 |
| Chapitre 68 : Provisions | 6 500 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 293 900 |
| Chapitre 023 : virement à la section d'investissement | 1 400 000 |
| Chapitre 022 : dépenses imprévues | 621 420 |
| TOTAL DES DEPENSES | 10 852 980 |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|------------|
| Chapitre 002 : résultat antérieur reporté | 2 239 749 |
| Chapitre 013 : atténuation de charges | 11 500 |
| Chapitre 70 : produits des services | 913 400 |
| Chapitre 73 : impôts et taxes | 6 146 672 |
| Chapitre 74 : dotations, subventions et participations | 1 442 359 |
| Chapitre 75 : autres produits de gestion courante | 41 450 |
| Chapitre 77 : produits exceptionnels | 15 000 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 850 |
| TOTAL DES RECETTES | 10 852 980 |

Section d'investissement

| DEPENSES | TOTAL RAR + BP 2021 |
|---|------------------------|
| Chapitre 001 : résultat antérieur reporté | 1 188 147 |
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 850 |
| Chapitre 020 : dépenses imprévues | 93 991 |
| Opération 117 : construction d'un PSLA | 229 295 |
| Opération 217 : construction d'un pôle enfance | 3 172 300 |
| Opération 111 : construction de l'école maternelle à Pont l'Ev. | 2 335 |
| Opération 120 : construction d'une bibliothèque à Pont l'Evêque | 20 000 |
| Opération 220 : Travaux dans les écoles | 440 345 |
| Opération 317 : aménagement du complexe sportif | 386 500 |
| Opération 214 : création d'un télécentre | 240 |
| Opération 314 : construction d'un pôle scolaire périmètre 7 | 2 000 000 |
| Opération 417 : construction du siège social | 191 600 |
| Chapitre 16 : emprunts et dettes | 304 445 |
| Chapitre 20 : immobilisations incorporelles | 227 995 |
| Chapitre 21 : immobilisations corporelles | 300 219 |
| TOTAL DES DEPENSES | 8 600 262 |

| RECETTES | TOTAL RAR + BP 2021 |
|---|------------------------|
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 293 900 |
| Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement | 1 400 000 |
| Chapitre 024 : Produits des cessions | 1 200 |
| Chapitre 10 : dotations, fonds divers | 1 299 060 |
| Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues | 4 601 657 |
| Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées | 1 004 445 |
| TOTAL DES RECETTES | 8 600 262 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-037 : Budget annexe déchets : vote du budget primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 18 février 2021,

Vu l'avis émis par la commission environnement,

Considérant le projet de budget primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité des membres présents et représentés, de valider le budget primitif 2021 du budget annexe déchets annexé à la présente délibération et équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

| DEPENSES | BP 2021 |
|---|-----------|
| Chapitre 011 : charges à caractère général | 1 842 650 |
| Chapitre 012 : charges de personnel | 205 260 |
| Chapitre 65 : autres charges de gestion courante | 1 145 750 |
| Chapitre 67 : charges exceptionnelles | 2 000 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 26 250 |
| Chapitre 023 : virement à la section d'investissement | 327 106 |
| Chapitre 022 : dépenses imprévues | 119 704 |
| TOTAL DES DEPENSES | 3 668 720 |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|-----------|
| Chapitre 002 : résultat antérieur reporté | 850 699 |
| Chapitre 70 : produits des services | 152 501 |
| Chapitre 73 : impôts et taxes | 2 435 000 |
| Chapitre 74 : dotations, subventions et participations | 220 000 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 520 |
| TOTAL DES RECETTES | 3 668 720 |

Section d'investissement

| DEPENSES | TOTAL RAR + BP 2021 |
|---|------------------------|
| Chapitre 001 : résultat antérieur reporté | 1 300 |
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 520 |
| Chapitre 020 : dépenses imprévues | 25 000 |
| Chapitre 20 : immobilisations corporelles | 167 800 |
| Chapitre 21 : immobilisations corporelles | 163 975 |
| TOTAL DES DEPENSES | 368 595 |

| RECETTES | TOTAL RAR + BP 2021 |
|---|------------------------|
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 26 250 |
| Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement | 327 106 |
| Chapitre 10 : dotations, fonds divers | 8 489 |
| Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues | 6 750 |
| TOTAL DES RECETTES | 368 595 |

55 VOTANTS 53 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-038 : Budget annexe SPANC : vote du budget primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 18 février 2021,

Vu l'avis émis par la commission environnement,

Considérant le projet de budget primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC annexé à la présente délibération et équilibre comme suit :

Section d'exploitation

| DEPENSES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 011 : charges à caractère général | 70 845 |
| Chapitre 012 : charges de personnel | 30 000 |
| Chapitre 65 : autres charges de gestion courante | 2 000 |
| Chapitre 67: charges exceptionnelles | 1 800 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 060 |
| Chapitre 022 : dépenses imprévues | 6 395 |
| TOTAL DES DEPENSES | 121 100 |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 002 : résultat antérieur reporté | 30 097 |
| Chapitre 70 : produits des services | 91 003 |
| TOTAL DES RECETTES | 121 100 |

Section d'investissement

| DEPENSES | BP 2021 |
|--|---------|
| Chapitre 4581 : opération pour compte de tiers | 320 288 |
| TOTAL DES DEPENSES | 320 288 |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 001 : résultat antérieur reporté | 69 731 |
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 060 |
| Chapitre 4582 : opération pour compte de tiers | 277 000 |
| TOTAL DES RECETTES | 356 791 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-039 : Budget annexe Parc du Gosset : vote du budget primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 18 février 2021,

Vu l'avis favorable émis par la commission développement économique,

Considérant le projet de budget primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le budget primitif 2021 du budget annexe Parc du Gosset annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

| DEPENSES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 011 : charges à caractère général | 275 000 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 607 225 |
| TOTAL DES DEPENSES | 882 225 |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|-----------|
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 882 225 |
| Chapitre 70 : produits des services | 450 000 |
| Chapitre 74 : dotations | 225 861 |
| TOTAL DES RECETTES | 1 558 086 |

Section d'investissement

| DEPENSES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 001 : résultat reporté | 21 225 |
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 882 225 |
| TOTAL DES DEPENSES | 903 450 |

| RECETTES | BP 2021 |
|--|---------|
| Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections | 607 225 |
| Chapitre 16 : emprunts et dettes | 296 225 |
| TOTAL DES RECETTES | 903 450 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-040</u>: Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : vote du budget primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 18 février 2021,

Vu l'avis favorable émis par la commission développement économique,

Considérant le projet de budget primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le budget primitif 2021 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

| DEPENSES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 011 : charges à caractère général | 324 200 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 76 923 |
| TOTAL DES DEPENSES | 401 123 |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 002 : résultat antérieur reporté | 75 |
| Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 401 123 |
| Chapitre 74 : dotations | 222 700 |
| TOTAL DES RECETTES | 623 898 |

Section d'investissement

| DEPENSES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 401 123 |
| TOTAL DES DEPENSES | 401 123 |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 001 : résultat antérieur reporté | 77 |
| Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections | 76 923 |
| Chapitre 16 : emprunts et dettes | 324 123 |
| TOTAL DES RECETTES | 401 123 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-041 : Budget annexe Lac Terre d'Auge : vote du budget primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 18 février 2021,

Vu l'avis favorable émis par la commission attractivité,

Considérant le projet de budget primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le budget primitif 2021 du budget annexe Lac Terre d'Auge annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

Section d'exploitation

| 21 |
|--------|
| 2000 |
| 23 000 |
| 1 000 |
| 7 240 |
| 760 |
| 20 000 |
| 2 000 |
| |

| RECETTES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 74: dotations, subventions et participations | 102 000 |
| Chapitre 75 : autres produits de gestion courante | 50 000 |
| TOTAL DES RECETTES | 152 000 |

Section d'investissement

| DEPENSES | BP 2021 |
|---|---------|
| Chapitre 001 : résultat antérieur reporté | 102 950 |
| Chapitre 21: immobilisations corporelles | 547 635 |
| Chapitre 020 : dépenses imprévues | 17 273 |
| TOTAL DES DEPENSES | 667 858 |

| RECETTES | BP 2021 |
|--|---------|
| Chapitre 021: virement de la section de fonctionnement | 120 000 |
| Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections | 7 240 |
| Chapitre 10 : dotations, fonds divers | 60 005 |
| Chapitre 13 : subventions | 480 613 |
| TOTAL DES RECETTES | 667 858 |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-042 : Vote des taux d'imposition 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des impôts,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 18 février 2021,

Vu la délibération n°CC-DEL-2018-008 du 11 janvier 2018 instituant un zonage pour la perception de la

Vu La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021,

Considérant les budgets primitifs 2021 adoptés pour le budget général et le budget annexe Déchets,

Considérant le fait que la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est exclusivement dédiée au financement du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la collectivité, et ce service fonctionne grâce à un budget annexe équilibré en dépenses et en recettes

Considérant les surcoûts importants du service rendu sur le secteur 3 de 2018 à 2020 par la communauté d'agglomération Lisieux Normandie pour le compte de la communauté de communes Terre d'Auge

Considérant la nécessité de fixer les taux de Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2021 de manière à assurer l'équilibre du budget annexe déchets en dépenses et en recettes

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

| Taxe | Taux 2021 |
|-------------|-----------|
| CFE | 21,82% |
| TFB | 1,84% |
| TFNB | 3,34% |
| TEOM zone 1 | 18,00% |
| TEOM zone 2 | 13,00% |
| TEOM zone 3 | 15,30% |

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-043 : Lancement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la communauté de communes et ses compétences en matière de « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », lui permettant l'exercice de plein droit en lieu et place des communes membres du droit de préemption urbain, modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2015 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 5 mars 2020 ;

Considérant que par courrier en date du 26 mai 2020, la Chambre d'Agriculture a indiqué à la Communauté de Communes qu'une disposition du règlement écrit était « susceptible de compromettre la viabilité de l'activité agricole sur le territoire » et a demandé à la Communauté de Communes de rectifier la rédaction du règlement écrit ;

Considérant que la disposition visée est la suivante : pour les sous-secteurs A1 et Nh1 « les toitures des constructions à vocation agricole auront une pente d'au moins 25° minimum »

Considérant que cette disposition rend impossible le développement des exploitations agricoles puisqu'elle génère d'une part une perte conséquente d'espace et des contraintes de manutention qu'une exploitation ne peut pas se permettre et d'autre part un surcoût financier trop important pour les exploitants ;

Considérant la pétition reçue par Terre d'Auge le 7 janvier 2021 menée par des agriculteurs concernés et demandant la suppression de cette disposition afin de pouvoir développer leur exploitation ;

Considérant la nécessité de corriger également une erreur rédactionnelle liée au règlement écrit ;

Considérant que la modification simplifiée ne porte seulement que sur des malfaçons rédactionnelles liées au règlement écrit ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

Valider le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU intercommunal ayant pour objet :

Confirmer que les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

-permettre le développement des agriculteurs sur l'ensemble du territoire en supprimant la disposition suivante : pour les sous-secteurs A1 et Nh1 « les toitures des constructions à vocation agricole auront une pente d'au moins 25° minimum »

-corriger l'erreur matérielle du règlement écrit liée à la zone Ne qui omet d'autoriser les équipements d'intérêt collectif et services publics et plus précisément les « locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés » et les « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » au sein de la zone Ne

Autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-044</u>: Normantri : droit de préemption sur les cessions d'actions/mise à jour des <u>statuts</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL NORMANTRI ;

Vu le Pacte d'actionnaires signé le 18 décembre 2019 de la SPL NORMANTRI ;

Vu la délibération n°CC-DEL-2020-069 du 3 aout 2020 relative à la nomination des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de NORMANTRI ;

Vu la délibération du 16 décembre 2020 du SMEOM de la Région d'Argences prenant acte de la reprise de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » par la Communauté urbaine Caen la mer, la communauté d'agglomération Lisieux Normandie et la communauté de communes Val ès Dunes au 1^{er} janvier 2021, et demandant la dissolution du Syndicat ;

Vu les délibérations favorables prises par l'exécutif des trois collectivités approuvant le principe de dissolution du SMEOM de la Région d'Argences et les conditions et modalités de répartition de l'actif et passif ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL-BCLI-20-036 du 17 décembre 2020, portant adhésion de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie et autorisant la modification des statuts du SYVEDAC à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu la délibération C-2020-10-01/09 du 1^{er} octobre 2020 de la Communauté urbaine Caen la mer approuvant son adhésion au SYVEDAC pour les communes du SMEOM d'Argences ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL-BCLI-21-002 du 4 janvier 2021 portant fin d'exercice des compétences du SMEOM de la REGION D'ARGENCES à compter du 31 décembre 2020 ;

Vu la délibération du 7 décembre 2020 du SMICTOM de la Bruyère acceptant le retrait de Caen la mer à la date du 31 mars 2021, et la délibération du 28 janvier 2021 de Caen la mer confirmant le retrait de Caen la mer du SMICTOM de la Bruyère à cette même date ;

Considérant l'actualisation de la population DGF 2020 sur la base du périmètre des actionnaires au 1^{er} avril 2021 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

Ne pas exercer son droit de préemption en application du Pacte d'actionnaire sur les actions suivantes :

- De la Communauté d'agglomération LISIEUX NORMANDIE au SYVEDAC pour un montant de 172 954 € faisant suite à l'adhésion de la CA LISIEUX NORMANDIE au SYVEDAC ;
- Du SMEOM D'ARGENCE à la Communauté de communes VAL ES DUNES pour un montant de 39 194 € faisant suite à la dissolution du SMEOM;
- Du SMEOM D'ARGENCE au SYVEDAC pour un montant de 11 054 € faisant suite à la dissolution du SMEOM;
- Du SMICTOM DE LA BRUYERE au SYVEDAC pour un montant de 17 895 €, faisant suite au retrait de CAEN LA MER du SMICTOM DE LA BRUYERE.

Autoriser le Président à effectuer la notification du refus d'exercer le droit de préemption en conformité avec le Pacte d'actionnaires de la SPL :

Approuver la modification des statuts de la SPL entérinant la nouvelle répartition des administrateurs faisant suite à la modification des actionnaires, et autorise le Président à signer lesdits statuts ainsi qu'un nouveau pacte d'actionnaires tel que joint en annexe à la présente délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;

Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-045</u>: Ecole Intercommunale de Musique : Réduction des tarifs suite à la crise sanitaire

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu le budget primitif de la Communauté de communes

Vu la délibération n°CC-DEL-2016-004 fixant les tarifs de l'école de musique

Vu l'avis favorable de la commission attractivité et culture du territoire en date du 29 mars 2021

Considérant le fonctionnement de l'école de musique en distanciel pour les adultes depuis le 29 octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre,

Considérant que la reprise des cours en présentiel pour les élèves mineurs, n'est possible que partiellement depuis le 4 janvier 2021, l'école fermant selon les contraintes du couvre-feu,

Considérant la proposition de réduction exceptionnelle de 20 % pour la pratique instrumentale et cours de formation musicale sur le second trimestre aux usagers ne bénéficiant pas de tarif privilégié selon le tableau ci-après :

| | ELEVES MINE | ELEVES MINEURS et ETUDIANTS | | ADULTES |
|----|-------------|-----------------------------|---------|----------|
| | CDC | Hors CDC | CDC | Hors CDC |
| | 1ere | e inscription dans la fa | mille | |
| FM | 28,12 € | 56,54 € | 41,68 € | 83,36 € |

| 1er instrument | 64,60 € | 129,20€ | 96,88€ | 193,76 € |
|--------------------|---------|---------|---------|----------|
| 2ème instrument | 32,36 € | 64,72 € | 48,48 € | 96,96 € |

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

Valider la réduction des tarifs pour le deuxième trimestre selon les modalités définies ci-dessus,

Renouveler cette réduction au 3ème trimestre 2021 pour les usagers ne bénéficiant pas de tarif privilégié en cas de non reprise en présentiel au cours entre les mois d'avril et juin 2021

55 VOTANTS 55 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-046 : Créations de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3 II

Considérant les besoins du service commun «secrétariat et accueil du public »,

Considérant les besoins du service administratif,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer les postes suivants :

Nouveaux postes permanents:

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour 35/35ème à compter du 1^{er} juin 2021 (service commun)
- D'indiquer que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C pour la filière administrative
- Qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ces postes pourront être occupés par un contractuel au grade prévu par le poste dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme en lien avec le poste ou d'expériences professionnelles équivalentes.
- Que le traitement sera calculé par référence à l'indice brut du fonctionnaire recruté ou en fonction de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure et du profil de l'agent contractuel.

Modification de poste (suite à mutation) :

- deux postes d'adjoint administratif à temps complet, pour 35/35ème à compter du 1^{er} mai 2021 (service ressources humaines)*
- un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, pour 35/35ème à compter 1er mai 2021 (service ressources humaines)*
- un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet, pour 35/35ème à compter du 1er mai 2021 (service ressources humaines)*

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant

^{*} seul les postes correspondants au profil de l'agent recruté, seront pourvus

INFORMATION : Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 du 16 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020, délégant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-006 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-007 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 2ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-008 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 3ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-009 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 4ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-010 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 5ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-011 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 6ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-012 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 7ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-005 du 17 juillet 2020; portant délégation de signature à Madame Christine FRANCOIS, Directrice Générale des Services

Les délibérations du Bureau prises du 1^{er} février au 31 mars 2021 sont les suivantes :

18/03/2021 Délibération DEL-2021-009 : Validation du procès-verbal du 28 janvier 2021

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 8 octobre 2020 Considérant le projet du procès-verbal du 28 janvier 2021 transmis aux membres

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider 28 janvier 2021, ci-annexé.

18/03/2021 Délibération DEL-2021-010 : Signature d'une convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Bon Pasteur à Pont l'Evêque

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de l'éducation,

Vu la circulaire n°05-206 du 2 décembre 2005 portant financement par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la circulaire n°7-0448 du 6 août 2007 portant modifications relatives aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relatives aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau,

Vu le contrat d'association conclu le 30 juin 1994 entre l'Etat, l'école privée du Bon Pasteur de Pont l'Evêque et l'OGEC

Vu le projet de convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école Bon Pasteur,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-112 du 10 décembre 2020 déterminant le coût moyen d'un élève,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention pour l'année 2021,

Monsieur Gérard POULAIN entre dans la salle ce qui porte à 14 le nombre de présents et 14 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider la convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Bon Pasteur à Pont l'Evêque pour l'année 2021
- D'autoriser le président à signer ladite convention ainsi que tous documents et avenants s'y rapportant afin d'assurer sa bonne exécution

18/03/2021 Délibération DEL-2021-011 : Signature d'une convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc à Trouville sur mer

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la circulaire n°05-206 du 2 décembre 2005 portant financement par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la circulaire n°7-0448 du 6 août 2007 portant modifications relatives aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relatives aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau,

Vu le contrat d'association conclu le 07 janvier 1974 entre l'Etat, l'école privée Jeanne d'Arc à Trouville sur mer et l'OGEC.

Vu le projet de convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-112 du 10 décembre 2020 déterminant le coût moyen d'un élève,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention pour l'année 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider la convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc à Trouville sur mer pour l'année 2021
- D'autoriser le président à signer ladite convention ainsi que tous documents et avenants s'y rapportant afin d'assurer sa bonne exécution

Les décisions prises du 1^{er} février au 31 mars 2021 sont les suivantes :

01/02/2021 <u>Décision DEC-2021-005</u>: <u>Conventions d'accord de subvention pour les équipements numériques pour les sites de Bonneville La Louvet, Le Breuil en Auge et St Philibert des Champs : signature des conventions</u>

De signer les conventions d'accord de subvention pour les équipements numériques pour les écoles de Bonneville La Louvet, Le Breuil en Auge et St Philibert des Champs

02/02/2021 Décision DEC-2021-006 : Mission de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour l'aménagement d'une aire de restauration et de convivialité : signature du marché

De signer le marché de mission de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour l'aménagement d'une aire de restauration et de convivialité avec la société BUREAU VERITAS pour un montant 1 360 € H.T.

11/02/2021 Décision DEC-2021-007 : Aménagements et matériels dans les écoles : demande de subvention DETR 2021

 de solliciter une demande de subvention DETR pour des travaux d'aménagements et d'acquisition de matériel pour les écoles du territoire pour un montant total de dépenses de 90 795,15€ HT – de valider le plan de financement suivant :

| Plan de financement | Montant HT € |
|-------------------------------|--------------|
| DETR 2021 (40% de subvention) | 36 318,06 € |
| Communauté de communes | 54 477,09 € |
| Total | 90 795,15 € |

18/02/2021 Décision DEC-2021-008 : acceptation des devis pour les travaux éligibles à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) – phase 1

De signer les devis avec les entreprises suivantes :

AGE pour :

Un réseau Internet RASED à l'école primaire UA de Pont l'Evêque pour un montant de 836,58€ H.T Un sèche-linge/lave-linge au restaurant scolaire de Pont l'Evêque pour un montant de 836,56€ H.T La mise en sécurité du coffret électrique du restaurant scolaire de Blangy le Château pour un montant de 4 195,35€ H.T

Le remplacement de câbles au restaurant scolaire de Blangy le Château pour un montant de 990,20€ H.T, Un coffret électrique couloir du restaurant scolaire de Blangy le Château pour un montant de 1 215,22€ H.T, Une alarme incendie liaison école au restaurant scolaire de Blangy le Château pour un montant de 1 180,18€ HT,

Un éclairage extérieur au restaurant scolaire de Bonneville la Louvet pour un montant de 546,46€ HT, Le raccordement électrique d'un chauffe-eau au restaurant scolaire de Bonnebosq pour un montant de 259,78€ HT,

Service Depann pour :

Un four à l'école maternelle de Pont l'Evêque pour un montant de 458,25€ H.T, Un sèche-linge/lave-linge au restaurant scolaire de Pont l'Evêque pour un montant de 2 658,17€ H.T,

- L'UGAP pour des chaises au restaurant scolaire de Pont l'Evêque pour un montant de 1 732,78€ HT,
- Technorest pour l'acquisition d'un four au restaurant scolaire de Pont l'Evêque pour un montant total de 1 252€ HT,
- Clos System pour la sécurisation des accès au restaurant scolaire de Bonneville la Louvet pour un montant de 1 870€ HT,
- Soliso pour des stores au restaurant scolaire de Bonneville la Louvet pour un montant de 2 194,43€ HT,
- Alu BHM pour des stores au restaurant scolaire de Bonneville la Louvet pour un montant de 1 530,47€ HT,
- Engie solution pour une chaufferie au restaurant scolaire de Bonnebosq pour un montant de 6 000€ H.T.

EGB pour :

un chauffe-eau au restaurant scolaire de Bonnebosq pour un montant de 2 114,43€ H.T, un sèche-linge/lave-linge au restaurant scolaire de Pont l'Evêque pour un montant de 914,70€ HT,

22/02/2021 Décision DEC-2021-009 : dossier de subvention auprès du Département du Calvados au titre de l'investissement pour l'école de musique : signature de la demande

De solliciter le département d'une demande de subvention à hauteur de 50% des sommes investies pour le renouvellement du parc instrumental de l'école de musique Terre d'Aug, soit 2 330 €.

25/02/2021 Décision DEC-2021-010 : travaux de peinture dans le hall et la cage d'escalier de l'école primaire à Pont l'Evêque : signature du devis

De signer le devis n°2215 de l'entreprise Pierre Peinture pour un montant total de 6 421,26€ H.T

25/02/2021 Décision DEC-2021-011 : validation de la proposition de la compagnie Groupama pour l'assurance dommage aux biens d'accepter la proposition financière de la société Groupama pour assurer le dommage aux biens pour l'année 2021 pour un montant total de 16 523,56 € TTC 04/03/2021 Décision DEC-2021-012 : convention de recrutement d'accepter la convention de recrutement avec la société PAGE Group pour le recrutement de deux gestionnaires carrière et paie pour le compte de la communauté de communes pour un montant de : - frais de communication 2 000 € HT/poste - honoraires 3 000 € HT/poste 04/03/2021 Décision DEC-2021-013 : signature de la lettre de mission avec le cabinet PROCES AVOCAT représenté par Maitre Michel Tarteret dans le cadre d'une assistance juridique De signer la lettre de mission pour une assistance juridique avec Maitre Michel Tarteret pour un montant de 7 260€ H.T et une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021 04/03/2021 Décision DEC-2021-014 : signature de l'avenant n°3 – marché public Fourniture et livraison de denrées alimentaires - lot n°4 : Surgelés De signer l'avenant n°3 au lot n°4 du marché de fourniture et de livraison de denrées alimentaires, 04/03/2021 Décision DEC-2021-015 : signature du devis de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour les travaux de réparation et de remplacement du réseau d'alimentation électrique des bornes du secteur sud du camping du lac Terre d'Auge De signer le devis de l'entreprise Bouygues Energies & Services pour les travaux de réparation et de remplacement du réseau d'alimentation électrique des bornes du secteur sud du camping du lac Terre d'Auge pour un montant de 4 340,00€ H.T 11/03/2021 Décision DEC-2021-016 : signature de l'avenant n°1 du lot 3 : charpente pour la construction d'un pôle scolaire à Saint Etienne la Thillaye – lot n°3 : Charpente De signer l'avenant n°1 au lot n°3 du marché de construction d'un pôle scolaire à Saint Etienne la Thillaye avec la société POULINGUE, 11/03/2021 Décision DEC-2021-017 : portant acceptation du devis de la société BERGER LEVRAULT pour un pack d'intervention SEDIT RH De signer le devis de la société BERGER LEVRAULT pour un pack d'intervention SEDIT RH de 10 jours valable 24 mois pour un montant total de 9 450 € HT

17/03/2021 Décision DEC-2021-018 : acceptation de la proposition commerciale de RANDSTAD

d'accepter la proposition commerciale avec la société RANDSTAD concernant la mise à disposition de personnel en mission temporaire pour la Communauté de Communes ci-annexée, avec notamment les coefficients de facturation suivants :

| Type de qualification | Coefficient de | Coefficient de |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| | délégation | gestion |
| Taux horaire < 11€ | 1,88 | 1,85 |
| Taux horaire > 11€ < 12,50€ | 2 | 1,95 |
| Taux horaire > 12,50€ < 15€ | 2,15 | 2,10 |

17/03/2021 Décision DEC-2021-019 : signature de l'avenant n°1 avec la société SMAC pour la construction d'un Pôle Enfance Intercommunal – lot n°5 : Etanchéité des toitures terrasses

De signer l'avenant n°1 avec la société SMAC pour le lot n°5 du marché de Construction d'un Pôle Enfance Intercommunal

17/03/2021 Décision DEC-2021-020 : désignation des membres qualifiés du jury de concours pour la construction d'un pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA)

De désigner comme membres qualifiés du jury de concours :

- Madame Elodie PAILLARD, Architecte conseil au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Calvados
- Madame Béatrice POULAIN, Chargée de mission Territoires/Ingénierie au Département du Calvados
- Monsieur Anthony RODELLAR, Architecte au sein de l'Agence d'Architecture ARCH...EQUUS ARCHITECTURE

17/03/2021 Décision DEC-2021-021 : signature du devis de la société 3P pour la mise en place d'un logiciel de dématérialisation des marchés publics

De signer le devis de la société 3P pour la mise en place d'un logiciel de dématérialisation pour un coût de 0€ les 6 premiers mois puis 2 502€ H.T pour les six mois suivants renouvelable tacitement par semestre

19/03/2021 Décision DEC-2021-022 : signature de l'avenant n°3 de la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI : IMPULSION RELANCE RESISTANCE NORMANDIE

De réaffirmer la participation de la Communauté de communes aux fonds de solidarité à hauteur de 130 000€,

D'accepter la prolongation de la convention initiale pour une durée de 6 mois à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire,

de signer l'avenant 3 de la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI : IMPULSION RELANCE RESISTANCE NORMANDIE

<u>29/03/2021 Décision DEC-2021-023 : signature de l'avenant n°1 avec la société CRTP pour le lot n°1 : VRD : Construction d'un pôle scolaire à Saint Etienne la Thillaye</u>

De signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de Construction d'un pôle scolaire à Saint Etienne la Thillaye, avec la société CRTP

<u>29/03/2021 Décision DEC-2021-024 : signature de l'avenant n°1 avec la société GILSON pour le lot n°7 : Sols durs – Sols souples - Peinture : Construction d'un pôle scolaire à Saint Etienne la Thillaye</u>

| De signer l'avenant n°1 au lot n°7 du marché de Construction d'un pôle scolaire à Saint Etienne la Thillaye, avec la société GILSON |
|--|
| 29/03/2021 Décision DEC-2021-025 : signature du devis de SOLER ENVIRONNEMENT pour le diagnostic pollution des terres de la friche du Gosset De signer le devis précité avec l'entreprise Soler Environnement pour un montant de 3 970,00€ H.T |
| 29/03/2021 Décision DEC-2021-026 : signature du devis avec la société ARPEGE pour le Logiciel métier Enfance Famille |
| De signer le devis avec l'entreprise Arpège pour le logiciel Enfance Famille pour un montant total de 17 834,00€ H.T répartis comme suit : |
| Budget d'investissement (formations, logiciels et prestations) : 12 800,00€ H.T, |
| Budget d'exploitation annuel (hébergement) : 3 580,00€ H.T |
| Maintenance et assistance annuelle : 1 454,00€ H.T |
| 29/03/2021 Décision DEC-2021-027 : commande de sacs jaunes pour la collecte sélective: signature du devis de la société BARBIER PLASTIC SOLUTION De signer le devis avec la société Barbier Plastic solution pour un montant de 9 064,00€ H.T pour la fourniture de sacs jaunes |
| 29/03/2021 Décision DEC-2021-028 : commande de bacs individuels 180 litres: signature du devis de la société ESE De signer le devis avec l'entreprise ESE pour l'achat de bacs individuels pour un montant total de 2 530,00€ H.T |

